Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-215301300-20230515-S520-TUEC-6-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/05/2023
Mis en ligne le 22 mai 2023

LAVAL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° TUEC - 6 -
SÉANCE N° 520 DU 15 MAI 2023

MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION DU 6 FÉVRIER 2023 CONCERNANT LA CESSION DU BÂTIMENT 47 SITUÉ 8 PLACE ALBERT JACQUARD, QUARTIER FERRIÉ, AU PROFIT DE LA SCCV FERRIÉ 47

À la date mentionnée ci-dessus, le Conseil municipal, légalement convoqué le 9 mai 2023, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures zéro minute, dans la salle de l'Hôtel de Ville de Laval, sous la Présidence de Monsieur Florian Bercault, maire.

Étaient présents
Florian Bercault, maire, Bruno Bertier, Isabelle Eymon, Georges Poirier, Marjorie François, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Bruno Fléchard, Camille Pétron, Antoine Caplan, Geoffrey Begon, Céline Loiseau, adjoints, Béatrice Ferron, Michel Neveu, Marie Boisgontier, Geneviève Pham-Sigmann, Solange Bruneau, Éric Paris, Georges Hoyaux, Laurent Paviot, Catherine Roy, Caroline Garnier, Sébastien Buron, Jonathan Guilemin, Guillaume Agostino, Kamel Ogbi, Rihaoui Chanfi, Noémie Coquereau, Lucie Chauvelier (à partir de 18 h 41), Marie-Cécile Clavreul, Pierrick Guesné, Samia Soultani, Gwendoline Galou, Vincent d'Agostino, James Charbonnier, Chantal Grandière, Lucile Perin et Henri Renié, conseillers municipaux.

Étaient représentés
Patrice Morin a donné pouvoir à Antoine Caplan, Christine Droguet a donné pouvoir à Céline Loiseau, Ludivine Leduc a donné pouvoir à Marie-Laure Le Mée Clavreul et Didier Pillon a donné pouvoir à Henri Renié.

Étaient excusés
Nadège Davoust et Paul Le Gal-Huaumé, conseillers municipaux.

Georges Hoyaux et Samia Soultani sont désignés secrétaires.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 17 mai 2023

N° S520 - TUEC - 6

CONSEIL MUNICIPAL DE LAVAL DU 15 MAI 2023

MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION DU 6 FÉVRIER 2023 CONCERNANT LA CESSION DU BÂTIMENT 47 SITUÉ 8 PLACE ALBERT JACQUARD, QUARTIER FERRIÉ, AU PROFIT DE LA SCCV FERRIÉ 47

Rapporteur : Marjorie François

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29 et L2241-1,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L3211-14,

Vu la délibération n° S518 - RHTF - 2 - en date du 6 février 2023 actant la cession, au profit de la Coop de Construction, de l'immeuble dit 47 sur le quartier Ferrié, sis 8 place Albert Jacquard à Laval, cadastré section DB numéro 138P, ai pris de 550 000 € hors taxe, net vendeur,

Considérant que la Coop de Construction a informé la ville de Laval de son souhait d'acquérir le bâtiment 47 par le biais de l'une de ses sociétés dénommée "SCCV Ferrié 47",

Qu'il convient, par conséquent, de substituer à la Coop de Construction, la société dénommée "SCCV Ferrié 47" et d'apporter cette modification à la délibération du 6 février 2023, tout en maintenant les conditions de vente de cette dernière,

Sur proposition de la commission transition urbaine écologique et commerciale,

DÉLIBÈRE

Article 1er
La ville de Laval apporte des modifications à la délibération n° S518 - RHTF - 2 - en date du 6 février 2023 relative à la cession de l'immeuble dit 47 sur le quartier Ferrié, sis 8 place Albert Jacquard à Laval, afin de substituer la société acquéreur initiale Coop de Construction par la SCCV Ferrié 47, avec la faculté de substituer toute société, et proroger le délai pour signer l'acte de vente au plus tard le 30 juin 2023.
Les autres conditions de la vente sont maintenues.

Article 2
Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet et notamment l'acte authentique.

Article 3
Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le maire

Signé : Florian Bercault